



Conseils suite à une demission /information sur loi

Par **malicia**, le **06/06/2008** à **21:17**

bonjour, rn
Je suis actuellement employée en tant Agent de maitrise dans une entreprise X, c'est société X à racheter la société Y le 28/02/2007, avec une loi de la convention SYNTEC qui protégeait les salariés de la société Y pendant 18 mois.(conserve ancienneté, droit aux indemnité...)rn
Par contre,j'ai signé en avril 2008 un avenant pour une augmentation de salaire (qui était en fait un réajustement de mon salaire par rapport à mes autres collègues).rn
Mais je n'ai jamais signer ni rendu mon contrat de travail original.rn
Je voudrais savoir si je peux toujours utiliser cette loi même si j'ai donné ma démission.rn
Pourriez-vous me donner cette loi et si je peux l'utiliser?rn
Je souhaite également savoir si je peux négocier mon préavis si j'ai une promesse d'embauche?rn
J'ai une ancienneté de 7ans, et je suis moins payée que des collègues qui ont 1 ans d'ancienneté. Et je n'ai pas eu droit à une augmentation. Ils n'ont aucun reproches à me faire sur le travail que je fournis, je m'investis énormément, je fais de heures supplémentaires qui ne sont ni récupérer ni payées.rn
Pouvez-vous me conseiller?rn
Merci d'avance.rn
Sophie Grondin